

Montréal, le 27 janvier 2014

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Tous les participants de la phase 2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif de Société* en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
Dossier de la Régie : R-3837-2013 Phase 2**

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) informe les participants de la Phase 2 du dossier en objet, qu'elle adopte exceptionnellement une procédure de traitement accélérée pour l'examen de ce dossier.

Ainsi, la Régie examinera par voie d'audience la preuve du Distributeur relative au gaz naturel liquéfié (GNL), transmise le 20 janvier 2014. Les preuves des intervenants relatives à ce sujet, les questions sur ces preuves ainsi que les plaidoiries de tous les participants seront présentées lors de cette audience.

À cette fin, la Régie fixe le calendrier suivant :

- **31 janvier 2014, 16h** : date limite pour le dépôt de demandes de renseignements (DDR) au Distributeur;
- **4 février 2014, 16h** : date limite pour le dépôt des réponses à ces DDR;
- **6 et 7 février 2014, à compter de 9h** : audience à la salle Krieghoff des bureaux de la Régie.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner
Secrétaire-adjointe de la Régie de l'énergie

SG/as